

## Comment faire une demande d'affectation en collège en dérogation

Les affectations en collège sont prononcées pour l'ensemble du cycle de collège.

Pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>, elles sont instruites par l'application informatique dédiée (voir avec l'école d'origine).

Les demandes de dérogation pour une entrée, sur un autre niveau que 6<sup>ème</sup>, doivent rester exceptionnelles.

Vous pouvez adresser votre demande, en précisant votre numéro de téléphone et votre adresse mail, avec les pièces justificatives (vous référer au tableau ci-dessous) +

- un justificatif d'identité du responsable légal qui fait la demande
- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (et une attestation sur l'honneur pour les personnes hébergées, mentionnant le nom du responsable légal et celui de l'enfant)
- un certificat de scolarité ou le dernier bulletin de notes ou la décision de passage

Par mail, à l'adresse suivante : [affclg11@ac-montpellier.fr](mailto:affclg11@ac-montpellier.fr)  
(écrire dans l'objet du mail : Demande d'affectation en dérogation « nom et prénom » de l'enfant)

Par voie postale, à :

Monsieur le directeur académique  
DSDEN de l'Aude  
DOSPE  
67, rue Antoine Marty  
CS 40084  
11000 CARCASSONNE

Après instruction de votre demande, vous recevrez une notification d'affectation à présenter au collège désigné pour procéder à l'inscription de votre enfant.

**Toutes ces demandes seront instruites par rapport à l'ordre des motifs dérogatoires (voir tableau ci-dessous) et elles ne pourront être satisfaites que dans la stricte limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé et de la capacité d'accueil de l'option demandée (sections sportives et classes à horaires aménagés).**

**Pour une demande d'affectation dérogatoire en vue de la rentrée scolaire, il est nécessaire de connaître précisément les effectifs d'élèves sur le niveau demandé afin de la traiter. Ces effectifs seront stabilisés après inscriptions de tous les élèves du secteur et aucune réponse ne pourra donc être donnée avant la semaine qui précède la rentrée scolaire.**

Vous trouverez les renseignements relatifs aux parcours scolaires particuliers (sections sportives et classes à horaires aménagés) à l'adresse suivante :

<https://www.ac-montpellier.fr/media/41855/download>

**Motifs recevables par l'éducation nationale et pièces justificatives à fournir**

<b>MOTIFS (classés par ordre de priorité)</b>	<b>PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR</b>
<b>1</b> -Elève en situation de handicap	Notification de la commission des droits et de l'autonomie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH uniquement
<b>2</b> -Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical circonstancié, ainsi que toute pièce pouvant attester la nécessité de la prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité (sous pli cacheté à la DSDEN-DOSPE à l'attention du médecin-conseiller technique).
<b>3</b> -Elève boursier national	Copie de la situation déclarative effectuée en ligne (impots.gouv.fr)
<b>4</b> -Elève demandant un rapprochement de fratrie	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 6 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> au cours de l'année 2025-26.
<b>5</b> -Elève dont le domicile est situé en limite de secteur	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
<b>6</b> -Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (sections sportives et classes à horaires aménagés)	Pas de justificatif à fournir. <u>Pour les sections sportives :</u> Contacter le collège en amont, pour remplir un dossier et participer aux sélections. Les noms des élèves retenus nous seront communiqués par les établissements. <u>Pour les classes à horaires aménagés :</u> Les noms des élèves retenus nous seront directement communiqués par les établissements.
<b>7</b> -Autres motifs	- Courrier motivant la demande, - Pour les demandes d'internat, l'accord du principal sera demandé.